



AVIS D'APPEL À CANDIDATURE

Pour la sélection des évaluateurs externes de la sécurité des patients

L'Autorité de Régulation du secteur de la Santé (A.R.S) est l'organe supérieur du secteur de la santé.

Dans la poursuite de la mise en œuvre du Dispositif pour la Sécurité des Patients (DSP) dont le déploiement a été lancé le 28 mars 2024, l'A.R.S engage le processus d'évaluation externe de la sécurité des patients dans les établissements de santé au Bénin.

Conduite par des évaluateurs externes mandatés par l'A.R.S, cette évaluation vise à apprécier la conformité des établissements de santé aux critères de sécurité des patients.

Pour en garantir la transparence, l'équité et l'efficacité, l'A.R.S lance le présent appel à candidature pour constituer un **pool national de 100 évaluateurs externes**.

I. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peuvent faire acte de candidature les personnes remplissant les conditions suivantes :

- être un professionnel de santé en activité ou non (médecin, pharmacien, infirmier, sage-femme, dentiste, technicien de laboratoire, technicien en imagerie médicale etc.) en activité ou non ;
- être un administratif (spécialiste en : ressources humaines, finances, planification, administration hospitalière) en activité ou non ;
- être un spécialiste en management de la qualité activité ou non.
- avoir une bonne connaissance du dispositif pour la sécurité des patients ;
- être disponible et accepter de suivre une formation préparatoire aux missions d'évaluation externe.

II. ÉTAPES DE LA SÉLECTION

1. Présélection après étude des dossiers de candidature ;
2. Renforcement de capacités sur le dispositif pour la sécurité des patients ;
Sélection initiale basée sur les résultats d'un test consécutif au renforcement sur le dispositif pour la sécurité des patients ;
3. Formation sur le processus d'évaluation externe de la sécurité des patients ;
Sélection finale basée sur les résultats d'un test consécutif à la formation sur le processus d'évaluation externe ;
4. Application en situation réelle dans les établissements de santé ;
5. Constitution du pool national des évaluateurs externes et publication par profil professionnel de la liste des évaluateurs externes sur les sites web de l'A.R.S et du gouvernement.

III. CONTENU ET MODALITÉS DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature comprennent une version numérique des pièces ci-après :

1. une lettre de motivation adressée au Président de l'A.R.S ;
2. un curriculum vitae avec des références pertinentes ;
3. une copie d'une pièce d'identité en cours de validité ;
4. une preuve de participation à une formation sur le dispositif pour la sécurité des patients.



Ces 4 pièces sont compilées dans un fichier unique en format PDF et classées dans l'ordre indiqué dans la liste ci-dessus. Ce fichier sera identifié comme ci-après : « **évaluateur externe_nom et prénom du candidat** » et envoyé à l'adresse mail **ars@presidence.bj** au plus tard le **03 novembre 2025 à 18h00**.

Fait à Cotonou, le 21 octobre 2025

Le Président



Dr Lucien DOSSOU-GBÉTÉ